



LA réduction
des déchets
en entreprise

ÇA MARCHE !

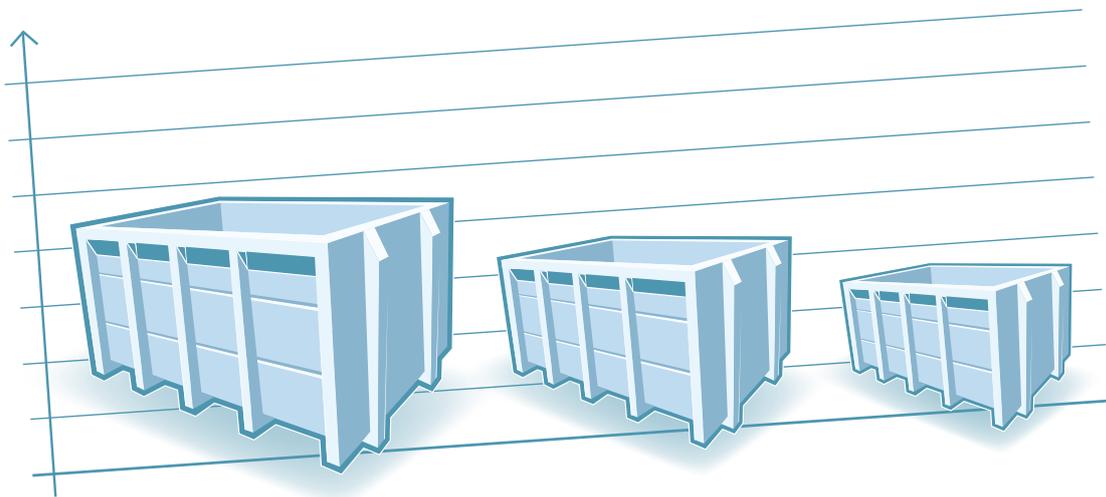
ÇA RAPPORTE !

ÇA PROFITE À TOUS !

RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS EN ENTREPRISE

Ça marche, Ça rapporte, Ça profite à tous !



La prévention consiste à agir **avant** que les déchets soient produits.

Elle vise à :

- éviter de produire un déchet,
- réduire la dangerosité des déchets produits,
- améliorer la facilité de traitement des déchets (par exemple en suivant une démarche d'éco-conception).

L'ADEME a suivi **pendant deux ans** les plans d'actions de **100 entreprises** pour prévenir et mieux gérer leurs déchets. Chaque entreprise a choisi un expert qui a réalisé son audit déchet puis l'a accompagné dans l'action.

DES COÛTS EN RÉDUCTION

La facture de votre prestataire d'élimination ne représente que la partie émergée de l'iceberg du **coût complet** des déchets :

Coûts de production :

achat des matières et consommables dont proviennent vos déchets,

+ Coûts de gestion interne :

charges de manutention et de stockage interne de vos déchets,

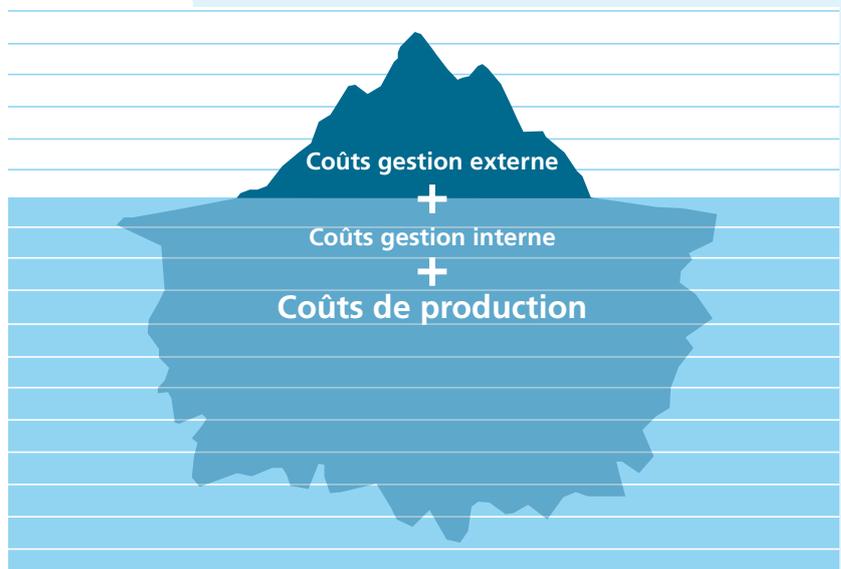
+ Coûts de gestion externe :

factures des prestataires pour l'élimination de vos déchets.

Quelles que soient les recettes du recyclage, **produire un déchet n'est jamais rentable** car le coût complet est toujours supérieur aux recettes.

La prévention agit directement sur ce coût complet car elle supprime à la fois les coûts de production et de gestion d'un déchet.

LE COÛT DES DÉCHETS



LA réduction
des déchets
en entreprise

ÇA MARCHE !

ÇA RAPPORTE !

ÇA PROFITE À TOUS !

3 bénéfiques pour une entreprise :

- économique
- écologique
- humain

CHIFFRES CLEFS

Les 100 entreprises suivies par l'ADEME ont démontré que :

> le coût de gestion des déchets représente en moyenne

6 % de leur excédent brut d'exploitation¹.

On peut donc estimer le coût moyen complet à près de

10 % de cet excédent.

> elles ont pu réduire leur tonnage de déchets de **10 %**,

leur coût de gestion externe de **14 %** en deux ans et à activité constante.

Par ailleurs, elles ont pu augmenter leur taux de valorisation de 10 % et leurs recettes de recyclage de 24 % en deux ans et à activité constante.

Attention, les recettes de recyclage ne sont pas des bénéfices. Produire un déchet n'est jamais rentable car le coût complet d'un déchet est toujours supérieur aux recettes de son recyclage.

¹ Dans l'hypothèse d'un excédent brut d'exploitation moyen de 7 % du chiffre d'affaires.

2

LE BÉNÉFICE ÉCOLOGIQUE

DES IMPACTS ÉVITÉS

La prévention évite deux types d'impacts sur l'environnement :

> **les impacts amont :**

ceux des étapes de production, transport, transformation et utilisation des matières ou produits qui génèrent le déchet.

> **les impacts aval :**

ceux des étapes de la gestion du déchet (collecte, transport, traitement et/ou stockage).

Une fois le déchet généré, les impacts amont ne peuvent plus être évités et il est alors avantageux pour l'environnement de le valoriser.

En effet, en plus d'éliminer le déchet, la valorisation produit de la matière première secondaire ou de l'énergie qui permet d'éviter le recours à des matières ou à des combustibles neufs.

Ne pas produire ce déchet reste encore le plus avantageux pour l'environnement car on évite ainsi l'ensemble de ses impacts.

3

LE BÉNÉFICE HUMAIN

UN PROJET FÉDÉRATEUR

- > Un plan d'action sur les déchets est un projet qui fédère le personnel sur des objectifs écologiques et économiques motivants. C'est un élément important de la communication interne.
- > Les salariés apprécient généralement les efforts que fait leur entreprise pour réduire ses impacts sur l'environnement. Ces efforts renforcent l'image interne de l'entreprise.
- > Certaines actions comme l'optimisation du stockage des déchets ou la substitution de matières dangereuses améliorent la propreté de l'entreprise et réduisent les risques pour les salariés.
- > Encourager la réduction des déchets au travail est en cohérence avec les gestes et comportements demandés aux ménages dans le cadre d'une démarche éco-citoyenne.

TEMOIGNAGES

MGI Coutier est un équipementier automobile de la région Rhône-Alpes.

« Nous sommes passés en quelques années du « tout à la benne » au quasiment « tout trié ». Cela n'a été possible qu'avec l'implication des responsables et des acteurs sur le terrain.

Materligne est une entreprise de la région Centre qui fabrique des postes haute tension en béton avec un effectif de 184 personnes pour un chiffre d'affaires de 26 M€ en 2006.

« Le personnel, les clients mais aussi les visiteurs constatent un progrès dans la gestion des déchets. Une usine plus propre, une valorisation plus importante et des bennes appropriées pour chaque déchet. Nous travaillons dans un environnement plus agréable ».

PREUVES À L'APPUI

Métaldyne est une entreprise de Rhône-Alpes qui fabrique des pièces caoutchouc avec un effectif de 190 personnes et un chiffre d'affaires de 50 M€ en 2006. En deux ans, en optimisant sa production et ses procédés, Métaldyne a passé son taux de déchets caoutchouc de 30 à 21,5% soit un gain annuel de 25 tonnes de matières neuves et de 75 000 €.

Aisan Bitron Europe est une entreprise bourguignonne qui fabrique des pièces plastiques pour l'automobile avec un effectif de 324 personnes et un chiffre d'affaires de 37 M€ en 2006. En deux ans, Aisan Bitron Europe a diminué son tonnage de déchets de 39%, à activité constante. Parallèlement, le coût annuel de gestion des déchets a diminué de 23 000 €.

Secmair est une entreprise des Pays de la Loire qui fabrique des équipements de gravillonnage avec un effectif de 100 personnes pour 14 M€ de chiffre d'affaires en 2006. Elle a réalisé une économie annuelle de 5 000 € par an en réutilisant son solvant de nettoyage.

Vif Argent est une entreprise des Pays de la Loire qui fabrique des salades en conserve avec un effectif de 82 personnes pour 21 M€ de chiffre d'affaires en 2006. Elle a augmenté ses recettes de 5 000 € par an grâce au tri et au recyclage des cartons et des opercules aluminium.

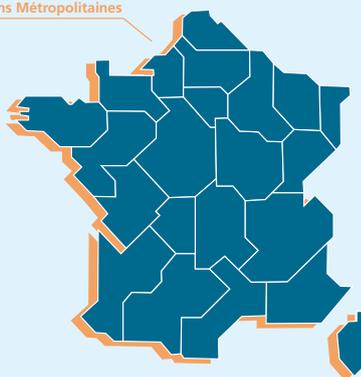


DES CONSEILS ET DES INFORMATIONS POUR AGIR

Vous souhaitez réduire vos déchets ? Vous envisagez de modifier votre procédé de production pour optimiser l'utilisation de matières premières ? Vous avez un projet de tri ou de recyclage des déchets ?...
L'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, vous propose un accompagnement méthodologique et financier.
Contactez votre direction régionale ADEME : www.ademe.fr /

www.ademe.fr

Régions Métropolitaines



Départements d'Outre-Mer



Représentations territoriales



POUR EN SAVOIR PLUS

www.ademe.fr - Domaine d'intervention Déchets

Informations techniques, réglementation, aides, exemples, outils...

<http://www.sinoe.org/>

SINOE®, base de données sur les déchets, permettant notamment de trouver des prestataires dans votre région.

www.ademe.fr/mediatheque

Pour télécharger et commander des plaquettes, des brochures...

www.catalogue-ademe-editions.com

Pour commander des ouvrages.

www.reduisonsnosdechets.fr - Espace Entreprises

Kit de communication avec des outils téléchargeables gratuitement, informations, exemples...



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'Agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

